

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISERE)

L'an deux mil vingt le dix du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 04 juin 2020

Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Martine RIZZON, Marc RIBET (Adjoints), Yves DURET, Georges GRANGE, Régine COMBE, Noël CASTE, Bernard PIERRE, Louis LE GUILLOU, Agnès BURAIS, Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Édith ROUX, Nathalie FAVRE, Aurélie BLAUD, Fabrice DANNA (conseillers municipaux). Pierre GOLDIN prend part au Conseil en cours de séance.

Secrétaire de séance : Céline REVOL

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et six minutes en remerciant les Conseillers de leur présence.

Délégation des adjoints

Madame le Maire propose que chacun de ses Adjoints présente lui-même à l'Assemblée sa délégation de pouvoir.

Chantal PEGOUD, 1^{ère} Adjointe expose donc les affaires dont elle a la charge dans ce cadre, délégation principalement axée autour des affaires scolaires, périscolaires et de la communication. Chantal PEGOUD émet le souhait de regrouper la gestion de l'école, de la cantine, de la garderie par une seule et même commission. Elle précise que le gros chantier de ce mandat est la rénovation de la cantine. Pour la gestion courante, il s'agit de participer à l'élaboration des menus, la gestion du personnel et aux relations avec les enseignants. Ce service fonctionne toujours avec un effectif d'élèves important, et la difficulté réside en l'inconnu du devenir des conditions d'accueil et de prise en charge par rapport au contexte sanitaire. Le volet communication se fait en lien avec la bibliothèque et plus particulièrement notre agent du Patrimoine en charge de la communication à hauteur de 20% de son temps de travail (équivalent temps complet) et 60% de mise à disposition à l'association ABCD'R pour la bibliothèque. Dans le cadre de la communication, le prochain bulletin municipal est prévu au cours de l'été pour relancer les activités des associations et le travail relancé sur le site internet communal qui a été remanié récemment mais qui demande encore du travail pour le rendre plus ludique et attractif. Ce projet demande des idées et de l'investissement mais la commission sera aidée d'un professionnel, Alice TRILLAT, habitante de Romagnieu (TRIA-DESIGN). Aurélie BLAUD demande la fréquence des réunions de cette commission, Céline REVOL précise que cela sera détaillé dans le point suivant. Enfin, Chantal PEGOUD conclue en précisant que sa délégation comprend aussi la gestion de l'informatique et plus particulièrement la maintenance du parc informatique des écoles et de la bibliothèque et tout achat lié à ces fonctions.

Bernard TRILLAT, 2^{ème} Adjoint au Maire présente à son tour sa délégation avec la poursuite de la gestion de la voirie sachant que la commission se réunit une fois par an pour la tournée des chemins représentant 80km, ainsi que ponctuellement, lors de problèmes d'orages tels qu'a pu le vivre la commune lors des catastrophes naturelles de 2017 et 2018. Bernard TRILLAT précise que pour cette gestion, nous sommes assistés d'un technicien de la communauté de communes des Vals du Dauphiné (VDD). Pour ces travaux d'investissement, Romagnieu a une enveloppe comprise entre 60 et 70 000 euros par an. Pour le cimetière, la commission se réunit 1 fois par an, et la gestion de reprise de concessions se fait

conjointement et surtout avec Chantal PEGOUD. Il précise que la procédure de reprise des tombes abandonnées en est à la 3^{ème} et dernière année ce qui laissera la possibilité, après la Toussaint 2020, de revendre les concessions ainsi reprises après les avoir nettoyées et après finalisation des démarches administratives. Yves DURET demande si la liste des concessions concernées a été affichée, Céline REVOL répond qu'en effet, cette procédure de communication a été faite avant et après chaque Toussaint. Yves DURET relève le beau travail d'aménagement fait devant le cimetière par les agents techniques. Céline REVOL précise que le gros travail de reprise des concessions avait déjà été entamé précédemment mais pas mené à terme administrativement parlant, ce qui a conduit à reprendre intégralement cette gestion. Chantal PEGOUD précise qu'il reste encore 27 concessions réputées « abandonné » et sans nouvelles des familles des concessionnaires. Enfin, Bernard TRILLAT conclue en informant que sa délégation comprend aussi la gestion des travaux des bâtiments communaux dont la commission se réunit une à deux fois par an pour estimer les besoins en travaux. Bernard TRILLAT est aussi délégué communautaire.

Martine RIZZON, 3^{ème} Adjointe au Maire, poursuit en présentant sa délégation, principalement dédiée à la gestion de la Base de Loisirs et comprenant la gestion du personnel saisonnier, des bâtiments et équipements du site. Cette délégation comporte aussi la gestion des relations avec les associations dans le cadre de la vie associative et citoyenne, ainsi que la gestion de la numérotation des voies dans le cadre du projet de la fibre optique. Martine RIZZON précise que son objectif, au cours de ce mandat et dans le cadre de cette délégation est d'améliorer l'attractivité de la base de loisirs en axant son travail sur le développement des animations et la communication. Ce projet inclue de même la réfection de l'entrée principale, du chalet des entrées et du snack.

Marc RIBET, 4^{ème} Adjoint au Maire termine en présentant sa délégation comportant plusieurs volets dont celui des affaires sociales et plus particulièrement du CCAS qui visite les nonagénaires de la commune à l'occasion de leur anniversaire, participe à la banque alimentaire pour les personnes dans le besoin, gère la téléalarme dont les modalités de visites aux 17 usagers concernés ont évoluées du fait de la pandémie, et assure la gestion des logement sociaux et logements d'urgence. Il précise que sa délégation porte de même sur la gestion du parc locatif avec 7 logements dont 4 occupés, sur la gestion des contrôles de sécurité obligatoires (installations électriques, extincteurs, ...) des bâtiments et ERP communaux et la gestion des clefs de ces bâtiments, et sur la gestion des fêtes et cérémonies. L'Adjoint au Maire précise que sa délégation comporte de même la gestion du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui définit et prévoit le rôle de chaque élu en cas de déclenchement par le Préfet de ce PCS par rapport aux risques majeurs. Céline REVOL précise que ce PCS est en effet à mettre en place assez rapidement. Il termine par le volet environnement qui lui est de même confié, consistant, entre autre, à l'organisation du nettoyage de printemps, au suivi des travaux et projets intercommunaux liés aux Espaces Naturels Sensibles (ENS) tels que l'étang des nénuphars. Céline REVOL insiste sur le réel besoin de suivi de la gestion des sites ENS car, même si cela est principalement géré par l'intercommunalité, l'expérience passée a montré que des projets présentés par des techniciens se sont dévoilés incohérents et d'ampleur inadaptée et qu'il a fallu maintenir une ligne de conduite pour préserver le site.

Pierre GOLDIN prend part à l'Assemblée à 19h23 portant ainsi complétude du Conseil.

Commissions communales facultatives (délibération n°2020-025)

Céline REVOL rappelle au Conseillers que chacun peut se positionner sur les commissions et commence par présenter la commission urbanisme en précisant que celle-ci se réunit une fois par trimestre. Ces réunions sont aussi l'occasion de travailler sur le futur PLUi (Plan Local

d'Urbanisme intercommunal) pour redéfinir les zonages et les règlements de zones, tout en prenant en compte les contraintes de l'État avec là encore un fort besoin en énergie pour défendre l'identité de la commune tout en précisant que seules 2 à 3 personnes participent aux travaux à la communauté de communes. En commission urbanisme sont étudiées les demandes de travaux, de permis de construire, d'aménagement ou de démolition, les autorisations de travaux et certificats d'urbanisme. Le Maire précise qu'il faut 8 à 10 personnes dont les 4 adjoints, en précisant qu'il est toujours possible à un conseiller municipal de participer ponctuellement aux travaux de la commission sans pour autant faire partie de celle-ci. Sont ainsi désignés pour la commission urbanisme : Le Maire et ses 4 Adjoints, Bernard PIERRE, Nathalie FAVRE, Nathalie MORETTI, Agnès BURAI, Noël CASTE, Régine COMBE, et Pierre GOLDIN.

Pour la commission finances qui se réunit 2 à 4 fois par an en début d'année pour l'élaboration du budget (et en cours d'année en cas de besoin de recours à un emprunt), sont désignés : Le Maire et ses 4 Adjoints, Aurélie BLAUD, Yves DURET, Régine COMBE, Bernard PIERRE, Agnès BURAI, Nathalie FAVRE.

Pour la Commission d'Appel d'Offres (CAO) se réunissant en cas de marché public pour l'ouverture de plis lors de projets d'investissement importants, sont désignés : Le Maire (Président de droit de la CAO), Bernard TRILLAT, Noël CASTE et Yves DURET (membres titulaires), et Régine COMBE, Louis LE GUILLOU et Pierre GOLDIN (membres suppléants).

Pour la commission personnel communal sollicitée pour la gestion des mouvements de personnels (départs, recrutements), sont désignés Le Maire et ses 4 Adjoints, Édith ROUX, Béatrice JACQUET, Louis LE GUILLOU, Agnès BURAI et Fabrice DANNA.

Pour la gestion des réseaux, le Maire précise qu'il ne s'agit pas de commission mais de désigner un interlocuteur privilégié en charge des relations avec le gestionnaire du réseau. Sont donc désignés Fabrice DANNA pour le réseau de transport électrique, Yves DURET pour le réseau d'éclairage public et groupement d'achat de fourniture d'électricité par le biais du syndicat TE38 en précisant que ces réunions ont plutôt lieu en journée dans l'agglomération grenobloise. Pour ce syndicat, le délégué titulaire est Yves DURET et Fabrice DANNA son suppléant. Concernant le réseau de télécommunication, est désigné Noël CASTE ainsi que pour la fibre optique qui va passer dans notre secteur par le réseau filaire aérien de télécommunication. Yves DURET souligne la rapidité et l'efficacité du gestionnaire de réseau Orange pour le traitement des signalements de câbles décrochés ou poteaux abimés.

Pour la commission école, cantine et garderie se réunissant 1 fois par mois en fin de journée, sont désignés : Chantal PEGOUD, Béatrice JACQUET, Régine COMBE, Nathalie FAVRE, Fabrice DANNA, Pierre GOLDIN, Agnès BURAI et Aurélie BLAUD.

Pour la commission communication se réunissant en soirée plus occasionnellement, sont désignés : Chantal PEGOUD, Béatrice JACQUET, Régine COMBE, Nathalie FAVRE, Martine RIZZON et Pierre GOLDIN.

Pour la commission voirie sont désignés : Bernard TRILLAT, Yves DURET, Georges GRANGE, Édith ROUX, Bernard PIERRE. A ces membres le Maire propose d'ajouter 4 membres extérieurs pour la gestion des chemins ruraux et d'exploitations agricoles, tous anciens membres de l'AFR (Association Foncière de Remembrement de Romagnieu). Sont donc ainsi désignés : Stéphane REVOL, Franck REVOL, Denis MORETTI et Christophe CHAMARD-BOIS.

Pour la commission cimetièrre, sont désignés : Chantal PEGOUD, Yves DURET, Louis LE GUILLOU, Béatrice JACQUET, Aurélie BLAUD.

Pour la commission travaux et bâtiments, sont désignés : Le Maire et ses 4 Adjointes, Pierre GOLDIN, Yves DURET, Bernard PIERRE, Noël CASTE, Georges GRANGE, Régine COMBE, Nathalie FAVRE, Louis LE GUILLOU, Aurélie BLAUD.

Pour la commission Base de Loisirs qui se réunit 4 à 5 fois par an pour les questions liées à la régie, aux saisonniers, aux équipements et aménagements, sont désignés : Martine RIZZON, Édith ROUX, Georges GRANGE, Béatrice JACQUET, Noël CASTE, Louis LE GUILLOU, Pierre GOLDIN, Nathalie MORETTI, ainsi qu'au titre de membres extérieurs : les Présidents des associations présentes sur la base de loisirs (pêche, boules, tennis, Comité des Fêtes, cyclo-club et Mr François CARRE, acteur assidu et fortement impliqué).

Pour la commission vie associative, citoyenneté se réunissant 1 à 2 fois par an, sont désignés : Martine RIZZON, Régine COMBE, Béatrice JACQUET et Noël CASTE.

Pour la commission environnement/ENS se réunissant pour l'organisation de la journée environnement, la gestion du zéro phyto, ...), sont désignés : Marc RIBET, Fabrice DANNA, Nathalie MORETTI, Pierre GOLDIN, Aurélie BLAUD et Béatrice JACQUET.

Pour le CCAS, le Maire propose de poursuivre avec un fonctionnement de 7 élus et 7 membres issus de la société civile, en plus du Maire, Président de droit. Céline REVOL précise que s'agissant de dossiers dans le cadre d'affaires sociales, une discrétion est impérative et nécessaire. Le CCAS se charge de l'organisation du repas du 1^{er} mai, de l'anniversaire des nonagénaires, de l'étude de dossiers sociaux. Le Maire propose un vote à mains levées, proposition ne recueillant aucune objection, sont ainsi élus à l'unanimité : Marc RIBET, Yves DURET, Martine RIZZON, Louis LE GUILLOU, Nathalie MORETTI, Nathalie FAVRE et Régine COMBE. Il est décidé de même de laisser 8 jours aux représentants d'associations pour se manifester afin de proposer des membres issus de la société civile. La date de la 1^{ère} réunion du CCAS est fixée au jeudi 25 juin 2020 à 18h en mairie.

Pour la commission fêtes et cérémonies se chargeant de la gestion du stock et d'achats de consommables pour les différents buffets de manifestations, sont désignés : Marc RIBET, Louis LE GUILLOU, Yves DURET, Agnès BURAIIS et Nathalie FAVRE.

Pour le SIEGA (Syndicat de gestion de l'eau potable et des eaux usées), sont désignés délégués titulaires, Noël CASTE et Chantal PEGOUD, et en qualité de membres suppléants Bernard TRILLAT et Georges GRANGE.

Pour le SIAGA (gestion des cours d'eaux du Guiers et de l'Ainan) et le SICTOM (gestion des déchets) : les délégués seront désignés par la communauté de communes.

Pour le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) du gymnase Le Guillon, sont désignés délégués titulaires Béatrice JACQUET et Fabrice DANNA, et est désigné comme délégué suppléant Noël CASTE.

Pour le SIVU du gymnase Pravaz sont désignés Béatrice JACQUET et Fabrice DANNA délégués titulaires et Louis LE GUILLOU et Noël CASTE, délégués suppléants.

Pour l'association ABCD'R qui se réunit une fois par mois, sont désignées Chantal PEGOUD et Béatrice JACQUET comme déléguées.

Pour la sécurité routière et les affaires militaires, sont désignés délégués : Yves DURET et Georges GRANGE.

Pour le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance), sont désignés délégués Yves DURET et Georges GRANGE.

Pour l'ambroisie et la démoustication, le Maire souligne qu'il est toujours difficile d'avoir un rendu et une communication avec l'organisme en charge de la démoustication et qu'il serait

plus opportun que cette compétence revienne à la communauté de communes. Pour l'ambrosie, il s'agit principalement de faire preuve de pédagogie pour expliquer la responsabilité civique de chacun pour lutter efficacement contre la propagation de cette plante allergène. Pour l'ambrosie et la démoustication, Marc RIBET est désigné délégué et interlocuteur privilégié représentant la commune.

Enfin Bernard TRILLAT demande 2 personnes pouvant gérer la problématique de privatisation du parking public de la mairie, aux familles endeuillées lors des cérémonies d'inhumation.

Aucune opposition ni abstention n'étant formulée, le Conseil, à l'unanimité, Approuve et décide la création des commissions communales ci-dessus exposées ainsi que la désignation de leurs membres respectifs, et charge le Maire et ses adjoints des formalités liées à cette décision.

Approbation du programme de voirie 2020 (délibération n°2020-026)

Le Maire, Céline REVOL, informe les conseiller que le Département exigeait un dossier de demande de subvention pour les travaux de voirie, avant le mois de juin, le dossier leur a donc déjà été transmis sur la base du programme de l'année dernière, un chiffrage des besoins a ensuite été demandé par le biais de la communauté de communes suite à une tournée des chemins effectuée avec le technicien des VDD accompagné de Bernard TRILLAT afin de recenser ces besoins de travaux.

Bernard TRILLAT présente donc le programme de travaux de voirie 2020 avec notamment un complément d'enrochement (7 500^{€HT}) et la réalisation d'un revêtement en enrobé sur 510 mètres linéaires au plus près du talus du chemin du Haut Fayet (de chemin de Vulpian au chemin des Champs) pour (57 122,50^{€HT}), ce qui représente un montant total de travaux pour la partie haute du chemin du Haut-Fayet de 64 622,50^{€HT} (77 235^{€TTC}). Béatrice JACQUET demande quelle problématique a engendré le besoin d'enrochement, Bernard TRILLAT répond qu'il s'agit d'un chemin étroit avec fort dénivelé. Céline REVOL complète en précisant que l'enrobé doit être refait car chaque fortes pluies engendre un problème de coulée de boues et d'inondations, le choix de l'enrobé a été fait pour renforcer les bas-côtés et amener les eaux pluviales le plus loin possible. Bernard TRILLAT précise que la partie basse du chemin du Haut Fayet (du chemin des Champs à la RD82 route d'Aoste) avait de même été envisagée pour refaire l'enrobé sur 400 mètres linéaires pour un total de 36 400^{€HT} avec modification d'une grille d'écoulement des eaux pluviales pour rejet dans le fossé de la RD82 pour 2 672^{€HT}, mais ces travaux seront fait dans un second temps et certainement l'année prochaine. Céline REVOL explique que la problématique de l'écoulement des eaux pluviales sur cette portion de voirie est très difficile à gérer car à chaque pluie intense, les eaux provoquent des inondations chez les riverains. Une étude hydraulique est en cours pour trouver une solution pérenne, ce qui explique pourquoi la 2^{ème} partie de la route n'est pas programmée. Le Maire précise avoir conscience que ces travaux vont forcément accélérer le phénomène de descente des eaux pluviales vers le bas qui reste en attente de solution, mais qu'il n'y a pas d'autres solutions hormis celle déjà en place (tranchée conduisant l'eau dans une parcelle de terre). Yves DURET rappelle que lors des dernières pluies, il a constaté 5 à 6 cm de hauteur d'eaux vives sur ce secteur.

Bernard TRILLAT poursuit avec la réfection du carrefour du chemin des Forges et de la Massotte pour un total de travaux de 4 700^{€HT} (5640,48^{€TTC}). Céline REVOL précise que la solution du « bi-couche » est une solution non durable et qu'il a donc été privilégié de procéder par technique d'enrobé sur une surface moindre mais plus durable ce qui explique le prix.

Enfin, Bernard TRILLAT termine ce programme avec les emplois partiels pour la partie travaux de fonctionnement (bouchage trous par gravillonnage) pour un total de 17 750^{€HT} (21 300^{€TTC}).

Le programme de travaux de voirie 2020 ainsi déterminé s'élève donc au total à la somme de 87 072,90^{€HT} (104 175,48^{€TTC}) dont 17 750^{€HT} (21 300^{€TTC}) de travaux de fonctionnement. Céline REVOL précise que le dossier de subvention a déjà été monté avec le chiffrage des travaux d'investissement plafonnés à 51 336^{€HT} (subvention de 25%, soit 12 834€)

Aucune opposition ni abstention n'étant formulée, le Conseil, à l'unanimité, Approuve et décide de procéder à ces travaux de voirie, et charge le Maire et son 2^{ème} adjoint en charge de la voirie, des formalités liées à cette décision, et notamment de solliciter le soutien financier du Département.

Étude de faisabilité de réfection de la cantine (délibération n°2020-027)

Céline REVOL informe l'Assemblée qu'une étude a été réalisée à titre gracieux par Mr CHANIER de Romagnieu pour l'entreprise SIRADDEX, pour la réfection de la cantine. Sa proposition de maîtrise d'œuvre sera soumise dans un second temps, il s'agit pour le moment de décider le lancement du projet. Cette étude de faisabilité gracieuse est ainsi présentée au conseil et met en lumière les travaux rendus nécessaires avec la gestion de la problématique d'humidité, la réfection du tableau électrique, l'extension du préau des maternelles, et de pourvoir besoins d'isolation thermique, phonique, Pour résumer, l'espace restauration de la cantine comprenant de même la réfection de la plomberie, les revêtements de sols, ...) représente une estimation de 157 698,37^{€HT}, l'agrandissement du préau 20 665^{€HT} et la réfection du bloc sanitaire adossé à l'extérieur de la cantine 46 167,93^{€HT}. L'ensemble du projet s'élève donc à 224 531,30^{€HT} (269 437,56^{€TTC}), auxquels la maîtrise d'œuvre s'ajoutera (forfait de 16 500^{€HT}). Le Maire précise que le dossier détaillé de cette étude est à la disposition des conseillers sur demande. Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à valider ce programme de travaux et à solliciter les financeurs et notamment le Département dont une enveloppe de 206 607€ de travaux est encore disponible dans le cadre du « plan école » complété d'un financement par l'État pour arriver à un financement global de 80% puisque les communes ne peuvent pas être financées au-delà. Noël CASTE et Fabrice DANNA demandent sur quelle période seraient prévus ces travaux et ce qui est prévu pour le maintien de l'activité de restauration périscolaire, le Maire répond qu'il est prévu de les commencer pour les vacances de Noël pour ensuite les poursuivre par tranche à chaque vacances scolaires pour finir à l'été 2021.

Aucune opposition ni abstention n'étant formulée, le Conseil, à l'unanimité, Approuve cette étude de faisabilité et Décide de procéder à la réfection de la cantine pour un montant total estimé de 224 531,30^{€HT} (269 437,56^{€TTC}), et Charge Madame le Maire ou sa 1^{ère} adjointe, des formalités liées à cette décision, et notamment de solliciter le soutien financier du Département dans le cadre du Plan école et l'État dans le cadre de l'attribution des DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Céline REVOL précise que pour la salle de la Cure, une DETR de 33 000€ avait été attribuée mais finalement retirée car les travaux avaient été lancés avant l'attribution de la subvention. Une réunion téléphonique avec la Sous-Préfète n'a pas permis de rattraper ces fonds, cependant celle-ci assure de son soutien pour les travaux de la cantine. Yves DURET demande si la TVA à 20% est récupérée, Céline REVOL précise que seuls 17% sont récupérés avec un décalage de 2 ans (en 2020 est attribué la récupération de TVA des dépenses de 2018). Noël CASTE s'étonne que cette étude n'inclue pas de diagnostic plomb et amiante alors que cela peut lourdement impacter l'aspect financier de ce projet, Céline REVOL répond que cela sera fait à part. Régine COMBE demande si une partie de ces

travaux peut être réalisée en interne par les employés communaux, Céline REVOL répond que cela est prévu et sera détaillé dans un second temps. Yves DURET demande si Monsieur CHANIER va être chargé du suivi de ce chantier, Céline REVOL précise que cela sera décidé dans un second temps, que Madame PICHAT, l'architecte du chantier de la Cure a aussi fait une estimation de cette maîtrise d'œuvre.

Travaux de réfection des peintures et huisseries aux écoles (délibération n°2020-028)

Bernard TRILLAT présente ensuite à l'Assemblée le devis de l'entreprise BORELLO pour le changement de 2 fenêtres dans le hall d'entrée de l'école primaire s'élevant à 3 075,27^{€HT} (3 690,32^{€TTC}).

Il enchaîne avec la présentation de 3 devis pour les travaux de réfection de la peinture de la cage d'escaliers pour accéder à la nouvelle classe dans le hall d'entrée de l'école primaire. L'entreprise SOUBEYRAND estime ces travaux à 8 623,10^{€HT} les Plaquistes des Terres Froides à 12 900,90^{€HT} incluant la fourniture et la pose de toile de verre en solution plus durable notamment pour le plafond cloqué, et la société AMARA à 9 348^{€HT}. Le Maire précise que SOUBEYRAND a de même réalisé une estimation des travaux de peintures de l'école maternelle pour 5 826,76^{€TTC}. Chantal PEGOUD précise que les peintures actuelles datent de 1997. Céline REVOL attire l'attention des conseillers sur le montant du devis des Plaquistes des Terres Froides qui dépasse le plafond soumis à appel d'offres. Celle-ci précise que l'entreprise SOUBEYRAND a déjà effectué les travaux de peintures aux écoles. Le Maire propose pour conclure de valider le devis de l'entreprise SOUBEYRAND et de l'autoriser à demander une subvention au Département qu'elle estime à 4 138[€] soit 25% pour le volet école et dont le dossier doit être monté pour le 20 juin.

Aucune opposition ni abstention n'étant formulée, le Conseil, à l'unanimité, Approuve le programme de travaux de réfection du hall de l'école primaire et décide de confier les travaux de changement des menuiseries intérieures à l'entreprise BORELLO ISOCLAIR pour un montant total de 3 075,27^{€HT} (3 690,32^{€TTC}), de confier les travaux de réfection de peinture à l'entreprise SOUBEYRAND pour un montant total de 8 623,10^{€HT} (10 347,72^{€TTC}), décide de procéder à la réfection des peintures de la montée d'escalier du hall d'entrée de l'école maternelle pour un montant total de 4 855,63^{€HT} (5 826,76^{€TTC}) et Charge le Maire ou son 2^{ème} Adjoint, des formalités liées à ces décisions, et notamment de solliciter le soutien financier du Département à hauteur de 25% du programme global de travaux aux écoles détaillée ci-dessus.

Régularisation des factures d'investissement (délibération n°2020-029)

Le Maire enchaîne avec la présentation de 4 devis à titre de régularisation de dépenses d'investissement en commençant par l'acquisition d'un parasol pour la base de loisirs auprès de l'entreprise ATJ CONCEPT pour un montant total de 663^{€HT} (795,60^{€TTC}). Elle poursuit avec un filet supplémentaire pare ballons pour le city-stade, de 10 mètres linéaires pour une hauteur de 5 mètres par la société TRANSALP qui a déjà fourni le city stade et le filet existant. Ce filet supplémentaire s'élève à 6 165,22^{€HT} (7 398,26^{€TTC}). Régine COMBE s'étonne du tarif onéreux, Céline REVOL répond que c'est le prix de la tranquillité car la gestion des soucis de voisinage autour de cet équipement s'est montré particulièrement chronophage ces derniers temps. Elle précise de même que ce dossier peut faire l'objet d'un subventionnement de la communauté de communes à hauteur de 50%, qu'un dossier sera monté pour ce faire dans le cadre du fonds de concours des VDD.

Le Maire poursuit avec l'acquisition d'une herse de paire d'occasion de 6 mètres de large qui appartient à la CUMA des Champs d'Or de PRESSINS et que nous leur empruntons tous les ans depuis 3 ans qui nous en faisait gratuité. La CUMA nous vend cette herse 2 000^{€HT}

(2 400€^{TTTC}). Noël CASTE demande combien coûte une herse similaire neuve, Céline REVOL répond qu'il faut compter environ 10 000€ et que cela permettra plusieurs passages sur la plage pour gratter les graviers. Aurélie BLAUD demande où sera stocker cette herse, Céline REVOL répond qu'en effet la problématique s'est posée et qu'il faudra la stocker sur place.

Enfin, Le Maire termine par l'acquisition de 2 poteaux de vitrines suite à une erreur de commande lors de l'acquisition des vitrines d'affichage extérieur pour la place de la Mairie, pour un montant total de 642€^{EHT} (770,40€^{TTTC}) chez le fournisseur COMAT&VALCO. Le Maire précise que cette société ne peut pas reprendre les anciens poteaux mais a fait un geste commercial sur les nouveaux poteaux, sachant que les poteaux commandés par erreur pourront servir en rachetant des vitrines adaptées pour l'affichage à l'entrée de la base de loisirs, qui a besoin d'être changé.

Aucune opposition ni abstention n'étant formulée, le Conseil, à l'unanimité, Approuve les dépenses d'investissement ci-dessus présentées, et charge le Maire et ses adjoints des formalités liées à cette décision et notamment de monter un dossier de demande de financement auprès de la communauté de communes pour l'acquisition d'un filet pare ballons dans le cadre du fonds de concours des VDD.

Convention avec le centre médico-scolaire de la Tour du Pin (délibération n°2020-030)

Le Maire poursuit en demandant au Conseil de valider la convention avec le Centre Médico-Scolaire (CMS) de la Tour du Pin auquel est rattaché le groupe scolaire de Romagnieu pour la psychologue scolaire, les visites médicales et tout autre diagnostic dans le but de contribuer à la réussite scolaire. Elle précise que 161 élèves de Romagnieu sont concernés à raison de 80 centimes par élèves pour l'année scolaire 2018-2019, soit un total de 128,80€.

Aucune opposition ni abstention n'étant formulée, le Conseil, à l'unanimité, Décide de conventionner avec le Centre Médico-Scolaire de la Tour du Pin et charge le Maire ou sa 1^{ère} adjointe des formalités liées à cette décision.

Désignation des délégués de la CCID (délibération n°2020-031)

Le Maire informe l'Assemblée qu'une liste de 24 personnes doit être proposée au Directeur Régional des Finances Publiques qui nommera parmi cette liste, 6 titulaires et 6 suppléants en plus du Maire pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui se réunit environ une fois par an pour donner son appréciation sur les maisons, les permis, les valeurs locatives pour réévaluer leur classement au titre de la fiscalité. Ces 24 contribuables doivent être représentatifs des différentes taxes, un doit être propriétaire de bois et un doit être domicilié en dehors de la commune. Le Maire propose de désigner Mesdames BOUCHER Françoise, BRET Michelle, COMBE Régine, FOREST Valérie, GROS Marie-Pierre, GUILLAUD Marie-Josette, MORETTI Nathalie, PEGOUD Chantal, RIZZON Martine, ROUX Edith, Messieurs ARNAUD Jean-Paul, CARRE Sébastien, CHAMARD-BOIS Pierre (propriétaire de bois), DURET Yves, DUVERT Patrick, HUBERT René, PIERRE Bernard, POULET Gilles (CFE), REVOL Gilles (propriétaire de bois), RIBET Marc, SEMANAZ Daniel, SEVE Jean-Pierre, TRILLAT Yves, TRILLAT-RABILLOUD Joseph (propriétaire extérieur) et DEMEURE Guy (propriétaire extérieur).

Fabrice DANNA demande si ces personnes ont été informées, Céline REVOL répond que toutes ne l'ont pas été. Yves DURET précise que les bases d'imposition ont été augmentées d'environ 10%, Céline REVOL répond que c'est surtout la part intercommunale qui a subi une nette augmentation. Elle précise que toutes les maisons anciennes étaient restées sur les bases d'imposition de l'époque et que c'est donc normal que ces bases aient été réévaluées.

Aucune opposition ni abstention n'étant formulée, le Conseil, à l'unanimité, Approuve et désigne la liste précitée proposée pour siéger à la CCID de Romagnieu, et charge le Maire des formalités liées à cette décision.

Point sur les affaires scolaires et périscolaires

Chantal PEGOUD, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires, relate à l'Assemblée l'évolution de la situation ayant débutée le 13 mars avec la fermeture de l'accueil scolaire et périscolaire en raison de la pandémie. Depuis, seuls les enfants de parents prioritaires ont été accueillis en école et garderie mais la fermeture du service de cantine a été maintenue. Le personnel périscolaire est resté confiné à domicile jusqu'au 13 mai. A compter du 14 mai, on comptabilise 5 groupes d'enfants accueillis avec une organisation orchestrée par les enseignantes. Dès le 11 mai, les agents techniques se sont mobilisés pour organiser la matérialisation de la distanciation sociale par la pose d'adhésifs au sol, ont mis en place les matériels nécessaires aux règles d'hygiène spécifique à la situation (distributeurs de savons, gel hydro-alcoolique, masques, réorganisation de l'espace de travail, ...). Le service de cantine a repris de même le 14 mai avec 17 repas par jour au départ pour évoluer à 159 repas servis sur 8 jours et 56 repas confectionnés pour le personnel, ce qui représente une moyenne de 27 repas par jour et 4 accueils de garderie le matin pour 6 accueillis le soir.

Le 2 juin, on assiste, lors de la 2^{ème} phase du déconfinement à un retour d'effectif plus important avec 98 élèves présents sur 177 élèves scolarisés sur une fréquence de 2 à 3 jours par semaine. Dans la continuité, l'Académie a nommé un remplaçant pour une des 2 enseignantes absentes.

Aurélié BLAUD demande si les élèves sont accueillis dans leur classe et s'il y a eu des refus d'accueil, Chantal PEGOUD répond que la classe d'accueil des groupes diffère en fonction des jours et des groupes de niveau et qu'aucun refus n'a été formulé, Aurélié BLAUD s'en étonne ayant entendu un parent concerné. Chantal PEGOUD précise qu'avec le remplacement d'une enseignante, 103 élèves au total ont pu être accueillis avec une trentaine de repas servis par jour. La difficulté a été en parallèle de gérer les réservations et la facturation. Le planning des agents a été adapté ainsi que l'intervention de la société de nettoyage en charge de l'entretien des classes de primaire.

La 1^{ère} Adjointe précise que le Conseil d'école a été reporté au 25 juin car les effectifs de rentrée pour la prochaine année scolaire n'ont pu encore fixés, il est prévu néanmoins, au regard des chiffres de l'état civil, une entrée à effectif conséquent en maternelle.

Fabrice DANNA précise qu'au collège, le choix de procéder par 2 entrées différées en septembre et demande ce qui est prévu en primaire. Béatrice JACQUET alerte sur le type d'accueil dans les conditions actuelles, plutôt assimilable à de la garderie, il est donc compliqué d'envisager une formule d'accueil similaire pour la rentrée prochaine. Fabrice DANNA approuve et confirme que l'apport et intérêt pédagogique est difficilement possible à raison de 2 jours par semaine. Céline REVOL précise que la collectivité peut anticiper au niveau du matériel mais n'a pas la possibilité d'intervenir au niveau pédagogique.

Chantal PEGOUD précise que même au niveau de l'adaptation du matériel cela relève d'un véritable challenge avec des consignes se suivant en totale contradiction, à l'image des consignes données de faire acquisition de poubelles à couvercle et 2 semaines plus tard avec des consignes impératives de proscrire les poubelles à couvercle, la gestion en est donc très compliquée.

Aurélié BLAUD demande si les Moyennes Sections restent à la sieste, Chantal PEGOUD répond qu'en effet, cette accueil a pu être maintenu grâce au nombre de couchettes disponibles et espacées et au nettoyage à chaque utilisation. L'Adjointe au Maire souligne

qu'il reste 3 semaines avant les vacances scolaires d'été et que d'ici là, les choses sont amenées à encore évoluer.

Chantal PEGOUD confirme que la kermesse de l'association du sous des écoles et le bal des petits sont annulés et précise que la traditionnelle remise de calculatrices aux élèves de CM2 passant au collège sera effectuée directement par les enseignantes.

Renouvellement d'un contrat de prestation de cuisinier (délibération n°2020-032)

Au niveau des ressources humaines, l'Adjointe au Maire précise que le cuisinier est un prestataire de service sous contrat puisque l'agent titulaire du poste est en disponibilité depuis le 1^{er} décembre 2018. Monsieur MEUNIER, prestataire cuisinier donne entière satisfaction et l'Adjointe au Maire demande au Conseil de valider le maintien de sa prestation pour l'année scolaire 2020-2021 dans les mêmes conditions (20[€]TTC de l'heure). Aurélie BLAUD demande si l'agent titulaire peut revenir, Chantal PEGOUD le lui confirme en effet tout en sachant qu'elle peut aussi choisir de renouveler sa disponibilité ou revenir comme démissionner.

Aucune opposition ni abstention n'étant formulée, le Conseil, à l'unanimité, Approuve et Décide de renouveler dans les mêmes conditions, le contrat de prestation de cuisinier de Monsieur MEUNIER pour l'année scolaire 2020-2021 pour la gestion des repas de la cantine scolaire, et charge le Maire ou sa 1^{ère} adjointe des formalités liées à cette décision.

Chantal PEGOUD poursuit en précisant que la bibliothèque a été fermée pendant le confinement avec notre agent du patrimoine mis en télétravail. Le retour des activités culturelles s'est progressivement mis en place par un système de « drive » depuis le 11 mai avec l'instauration d'une quarantaine pour les ouvrages en retour au niveau de la mezzanine.

Pour la partie communication, une première réunion de la commission communication est prévue le jeudi 18 juin à 18h en Mairie avec pour objectif un travail de remaniement du site internet communal. Régine COMBE demande si un prestataire est prévu pour aider à cette réalisation, Chantal PEGOUD répond en effet qu'Alice TRILLAT de Romagnieu (Tria Design) qui s'occupe de la mise en page et de l'édition du bulletin communal chaque année est chargée de cette prestation.

Ressources Humaines : formation payante pour renfort administratif (délibération n°2020-033)

Céline REVOL informe ensuite les conseillers que depuis le mois de juin 2019, nous faisons appel au Centre de Gestion pour la mise à disposition à raison de 3 jours par semaine d'un renfort administratif qui habite Romagnieu. Une embauche définitive était prévue, cependant, en parallèle, le Département a communiqué sur la possibilité pour les collectivités territoriales de recourir aux contrats aidés. Pour le moment, la mise à disposition est actée jusqu'au 31 août, mais la mise en place d'un contrat aidé s'est révélée plus compliquée que prévu, cependant, l'intéressée bénéficiant d'un RQTH il y a encore un espoir de pouvoir mettre en place ce type de contrat aidé. Le Maire précise que ce renfort a été principalement formé en interne, les conditions de travail lui conviennent et elle habite à côté donc toutes les conditions sont réunies pour pérenniser cet emploi. Son rôle est la gestion administrative périscolaire et la gestion de la facturation de fonctionnement, la gestion de la régie du lac et l'accueil du public. L'idée est qu'elle puisse remplacer l'agent d'accueil pendant ses vacances.

Le Maire propose au Conseil de lui faire faire une formation de secrétaire polyvalente, formation qui est proposée par le CNFPT qui est le centre national de formation de la Fonction Publique Territoriale pour un coût de 1 250[€].

Aucune opposition ni abstention n'étant formulée, le Conseil, à l'unanimité, Approuve la dépense de formation de secrétaire polyvalente à destination du renfort administratif par le

biais du CNFPT pour un coût de 1 250€, et charge le Maire des formalités liées à cette décision.

Enfin, le Maire précise que pendant le COVID, certains agents ont fait du télétravail et d'autres sont venus travailler et notamment nos agents techniques. Il a donc été décidé d'attribuer une prime exceptionnelle de 500 euros pour les 2 agents techniques concernés. Pour les autres agents (en télétravail ou confinés à domicile ou encore en garde d'enfants), il a été décidé de ne pas leur retirer 5 jours de congés comme la possibilité était donnée aux communes.

Base de loisirs

Martine RIZZON, 3^{ème} Adjointe au Maire en charge de la gestion de la Base de Loisirs, fait ensuite un point sur la vie de la base de loisirs avec en premier lieu, l'acquisition et la pose de 2 nouveaux appareils de musculation pour un total de 3 200^{€ TTC}, d'un mobil-home de 8 mètres par 4 qui servira pour loger nos maîtres-nageurs, pour un coût de 7 200€ avec 1 000€ de frais de transport, l'achat d'une herse d'occasion pour la plage et enfin de 4 panneaux de dimension 150/80 pour indiquer la fermeture de la base de loisirs pour un montant de 585,60€.

Celle-ci poursuit en relatant la vie au lac avec le COVID ayant conduit à la fermeture de la Base de loisirs le 17 mars. Le 20 mars, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a communiqué sur les précautions à prendre avant d'envisager la réouverture des sites de baignade et et notamment le contrôle de la qualité de l'eau qui est alors renforcé. Le 23 mai, un courrier est adressé à la préfecture pour demander des précisions et une demande d'entretien téléphonique est adressée à la sous-préfecture. L'absence d'information des services de l'État conduit à la décision de prolongation de la fermeture du site, par arrêté municipal. Le 1^{er} juin, la sous-préfecture est à nouveau sollicitée en posant clairement un certain nombre de questions, et, dans la continuité, une réunion est organisée avec les différents acteurs de la base de loisirs. A cette occasion, les Présidents des associations de pêche, boules, tennis, ainsi que locataire-gérant du snack, ont pu tous être associés au constat du nombre trop important de questions restées sans réponse, tant sur le nombre de personnes autorisées à entrer sur le site, sur la fréquence de nettoyage des sanitaires, ... L'Adjointe au Maire précise qu'il restait à recruter 1 maître nageur, 1 agent d'entretien et l'agent de sécurité. Au niveau administratif le temps s'est révélé trop court pour mettre en place ces recrutements et de surcroît, sur le plan économique il aurait fallu 20 000 entrées pour équilibrer le bilan avec donc une perte annoncée. Lors de cette réunion, un tour de table de l'avis de chaque Président a été fait et la décision a été prise de laisser la base de loisirs fermée jusqu'au 31 août.

Régine COMBE constate en effet, par comparaison, qu'au lac d'Annecy, le choix a été fait d'installer des panneaux sur la plage pour informer de la fermeture et interdiction de baignade, ce qui n'empêche pas certaines personnes de braver l'interdit. Nathalie MORETTI précise qu'il faudrait mettre en place la surveillance par un vigile. Pierre GOLDIN pense que les gens iront se baigner en rivière ignorant peut-être que l'interdiction de baignade concerne l'ensemble du territoire de la commune.

Céline REVOL déplore le manque d'informations du gouvernement mais tient à préciser que l'ouverture sans autorisation de baignade n'était pas envisageable avec une prévision de gestion extrêmement difficile des mécontentements pour des prestations forcément partielles. De plus, l'ARS demandait une analyse hebdomadaire avec la menace de fermeture à chaque analyse, cette décision de fermeture permet donc d'éviter une catastrophe. Le Maire se dit consciente de la frustration ainsi engendrée car les promenades ne sont, de fait, pas permises mais c'est une chance de pouvoir fermer le site pour éviter les nombreuses problématiques inévitables à cette situation.

Nathalie MORETTI demande ce qu'il en est de la manifestation de la nuit du lac, le Maire en confirme de même l'annulation. Elle précise de même que des chaînes et cadenas ont dû être remis à tous les portillons suite aux incivilités, et déjà quelques personnes ont été surprises passant par-dessus. Le contact est maintenu avec les forces de l'ordre et une surveillance régulière est mise en place. Yves DURET précise que la commune d'Annecy a de même annulé ses festivités autour du lac.

Régine COMBE demande si cette décision a été prise à l'unanimité, le Maire répond par l'affirmative en précisant que même le locataire-gérant du snack aurait été en difficulté puisque les préconisations gouvernementales ne rendaient pas possible la consommation au bar et imposait une distanciation des tables ne permettant pas de rentabiliser cette location-gérance. Le Maire se dit consciente des risques de dérives de communication par les réseaux sociaux, la seule solution était donc de fermer le site complètement.

Yves DURET déplore que la décision de fermeture aient été du fait de la commune par le manque de prise de décision et de responsabilité de personnes en haut lieu et convient qu'il était compliqué de laisser libre l'accès autour du lac sans en autoriser la baignade. Céline REVOL répond que cela fait partie des attributions du Maire même si cela est complexe et difficile.

Fabrice DANNA demande si un communiqué est prévu, Le Maire répond qu'en effet, il est prévu de faire un communiqué de presse. Bernard PIERRE approuve en précisant que si ces raisons sont bien expliquées, le public comprendra. Nathalie MORETTI précise qu'en prévision de la prochaine saison, il est nécessaire de renforcer la communication pour relancer l'activité estivale une fois passée cet épisode. Céline REVOL revient sur la problématique des saisonniers et plus particulièrement l'embauche de maîtres-nageurs nécessitant pour la plupart des dérogations qui ne peuvent se faire au regard du délai trop court restant en rappelant que depuis le mois d'avril, aucune information des représentants de l'État n'a été communiquée.

Le Conseil Municipal se montre unanime pour approuver et soutenir le Maire dans sa décision. Le Maire précise que la possibilité reste d'envisager une ouverture du snack le 1^{er} septembre sans autorisation de baignade.

Yves DURET demande si pendant la période de fermeture, l'entretien du site est maintenu, Le Maire répond qu'en effet, les agents techniques n'ont pas interrompu leur travail d'entretien, d'équipement et de valorisation du site. Cette période ainsi figée va permettre en parallèle de mettre à jour le profil de baignade du site. Elle précise de même que le renfort administratif chargé de la régie du lac au cours de l'été, s'est vu octroyer à titre exceptionnel cette année des congés au cours de la saison estivale puisque la régie restera fermée.

Noël CASTE demande si des tournées de contrôle du site sont programmées, le Maire répond que cela n'est pas vraiment formalisé mais plusieurs personnes ont les clefs et peuvent contrôler régulièrement.

Questions diverses :

- Bâtiment de la Bruyère : Céline REVOL informe le Conseil qu'une demande d'estimation foncière a été faite au service des Domaines pour permettre de se positionner ultérieurement sur le devenir de ce bâtiment qui abrite une salle, 2 logements locatifs dont un occupé et le local de l'association « Relais du Guiers et de l'Ainan » (anciennement Entraide internationale) du . La question du devenir de l'Algeco se pose mais au regard de sa vétusté cet équipement ne pourra pas être repris.

- ENEDIS : Céline REVOL informe l'Assemblée de la poursuite du déploiement des compteurs Linky en précisant que normalement un courrier doit être reçu par chaque foyer concerné 45 jours avant le projet d'installation puis 30 jours avant pour confirmer chaque

intervention. Au besoin, un numéro dédié aux questionnements sur Linky est accessible à tous gratuitement : le 0 800 054 659. Noël CASTE demande si, en tant que Maire, un avis favorable a été formulé. Le Maire répond que n'ayant pas reçu de formelle demande d'opposition (ni pétition ni autre), le besoin ne s'est pas présenté de s'opposer à ce projet d'implantation. Fabrice DANNA précise que le secteur de Romagnieu est concerné par la dernière tranche. Il attire l'attention du système actuel vieillissant qui, par manque d'étalonnage, n'est pas aussi fiable que souhaité, le nouveau système permettra un comptage plus réaliste et permettre une identification instantanée des pics de consommation pour une régulation en mode plus économique en autonomie des consommateurs. Pour les foyers qui refuseront cette pose, le jour où le compteur tombera en panne et devra être changé, cette intervention sera payante. Yves DURET tient à préciser que les compteurs Linky n'émettent pas plus d'ondes que les téléphones portables, une étude en a apporté les preuves.

- Récolement des archives : Céline REVOL informe les conseillers qu'un recensement des archives détenues en Mairie doit être fait à chaque changement de mandat électoral pour transfert de responsabilité, ce qui a été fait et transmis à la Directrice des Archives Départementales qui a répondu en saluant le travail ainsi réalisé, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de communes.

- Logement du Clos de la Cure : Céline REVOL remet à chaque conseiller un descriptif du logement de type T3 avec terrasse au Clos de la Cure disponible à la location pour un loyer mensuel de 650€ en confiant à chacun une diffusion la plus large possible. Yves DURET précise que ce bâtiment est équipé en compteurs Linky.

- Recensement de la population : Le Maire précise que le prochain recensement interviendra fin 2020 début 2021 et, pour cela, les services de l'INSEE demandent, avant le 30 juin, de nommer un coordonnateur communal. Le Maire donne lecture du profil attendu en précisant que cette personne devra suivre un jour de formation en octobre/novembre, puis 3 à 4 jours de formation en début d'année. Le Maire demande un volontaire parmi l'Assemblée : Régine COMBE se propose. Le Maire termine en précisant que les candidatures pour les fonctions d'agents recenseurs sont à déposer en mairie.

- Formation des élus : Le Maire précise que les propositions de formation des élus par l'association des Maires de l'Isère ne revêtent pas de caractère obligatoire et que les élus ont en effet la possibilité de demander une formation en lien avec leurs commissions.

- Éclairage public : Yves DURET signale qu'un point lumineux défectueux a été détecté par la société EIFFAGE lors du contrôle annuel, il s'agit d'une borne sur un sentier avec une partie lumineuse cassée. La société demande si la commune souhaite procéder au changement en précisant ne pas être certain de retrouver le même modèle. Le Maire charge Yves DURET de demander un devis pour l'étudier prochainement.

- Commission voirie : Bernard TRILLAT précise que la première réunion afin de procéder à une tournée de reconnaissance du réseau communal de voirie est programmée le samedi 20 juin à 8h.

Prochain conseil le mercredi 8 juillet à 19h, puis le 9 septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h55.

Vu pour être affiché et publié le 18 juin 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Céline REVOL

